

2023-1679
2023-08-03

KATHON™ LX 1.5% BIOCIDÉ

Préservatif de Polymères de Latex

SOLUTION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one	1,13%
2-méthyle-4-isothiazolin-3-one	0,37%

NO. D'ENREGISTREMENT 17447

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

Contenu net: __ kg

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [KATHON™ LX 1.5% BIOCIDÉ], LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

PREMIERS SOINS

INTERNAL

2023-1679
2023-08-03

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE. Il peut ne pas être conseillé de provoquer le vomissement. Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre les symptômes suivants : choc circulatoire et convulsions.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

CORROSIF

CAUSE DES DOMMAGES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE

PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ

PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

2023-1679
2023-08-03

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis revêtir des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste du linge, avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipuler ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en jetant l'eau.

MODE D'EMPLOI

LATEX

Ce produit est recommandé pour contrôler les bactéries dans les latex de polymères, y compris l'acrylique, le styrène/butadiène, le styrène/butadiène de carboxylé, l'acétate d'éthylène/vinyle et l'acétate de polyvinyle, ainsi que les émulsions à base d'amidon. Ajouter entre 430 grammes et 3300 grammes de microbicide à chaque quantité de 1000 kilogrammes d'émulsion, afin de lui fournir 425 à 3350 ppm de produit (6,25 à 50 ppm d'isothiazolones actifs).

2023-1679
2023-08-03

Pour assurer un mélange uniforme, ajouter lentement ce produit au latex, tout en l'agitant. La concentration réelle requise dépendra de certains facteurs comme le type spécifique de latex, la fréquence prévue de la contamination microbienne répétée et le niveau de protection nécessaire.

ADHÉSIFS ET PEINTURES

Ce produit est recommandé pour contrôler les bactéries et les champignons dans des produits industriels, y compris les peintures aqueuses, les encres, les adhésifs, les mastics, les ciments à joints, les calfeutrants, les coulis et les adjuvants pour le béton.

Ajouter entre 430 grammes et 2660 grammes de microbicide à chaque quantité de 1000 kilogrammes d'émulsion, afin de lui fournir 425 à 2660 ppm de produit (6,25 à 40 ppm d'isothiazolones actifs).

Pour assurer un mélange uniforme, ajouter lentement ce produit au latex, tout en l'agitant. La concentration réelle requise dépendra de certains facteurs comme le type spécifique de latex, la fréquence prévue de la contamination microbienne répétée et le niveau de protection nécessaire.

ENTREPOSAGE

Ce produit est corrosif à l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans des conteneurs de métal sans doublure. Ne pas contaminer la nourriture pour humains ou pour animaux par l'entreposage, l'élimination ou le nettoyage du matériel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RETOURNABLES

2023-1679
2023-08-03

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour les nettoyages des déversements.

Date de fabrication :

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.